

Image not found or type unknown



Divorce et propriété des biens

Par **sylve**, le **15/05/2008** à **18:28**

Mariée sous le régime de la communauté, je suis séparée de mon mari depuis 3 ans et nous souhaitons maintenant divorcer.
Nous avons vécu ensemble dans une maison dont j'ai hérité lors de la succession de mes parents et que j'occupe seule depuis notre séparation, après que nous y ayons fait des aménagements ensemble. Nous n'avons pas d'autre bien immobilier en commun.
Quels droits mon mari a-t-il sur cette maison dans le cadre du divorce ?
Dois-je lui donner une contrepartie financière pour qu'elle me revienne entièrement ?
Comment se calcule-t-elle, le cas échéant ?
Je vous remercie pour votre réponse.